

fait que les erreurs religieuses ne s'introduisent dans aucun état sans l'agiter.

En appuyant sur la convenance ou plutôt l'indispensable nécessité d'améliorer le sort des curés à portions congrues, M^r. N. parle de cet important & honorable état d'une manière qui ne peut qu'encourager les ministres du Seigneur dans l'exercice de leurs précieux travaux. " Les curés, dit-il, doivent être
 „ comptés parmi les membres de l'Etat les
 „ plus dignes de protection, puisqu'ils con-
 „ courent essentiellement au maintien de l'or-
 „ dre & des mœurs parmi le peuple, & qu'ils
 „ y répandent journellement des consolations *.

* 15 Fév.

1782. p. 242.

— 15 Juill.

1783. p. 414.

„ Il faut donc empêcher que la pauvreté de ces utiles pasteurs, ne les prive de la considération qui leur est nécessaire. „
 Aux déclamations d'une philosophie calomnieuse & sacrilège contre les prélats de l'Eglise catholique, opposons le tableau que fait l'équitable Protestant d'un évêque, tel que pour l'honneur de la religion, on en voit plusieurs en France. " Supposons tous
 „ les évêques, comme ils devraient être,
 „ modestes en leurs dépenses personnelles,
 „ vivant assiduellement dans leurs diocèses,
 „ s'y appliquant à connoître la véritable indigence, & destinant à son soulagement
 „ la plus grande partie de leur revenu; tout-
 „ à-coup la fortune de l'Eglise devient un
 „ des emplois les plus précieux de la richesse
 „ publique. . . . C'est un spectacle touchant
 „ que celui d'un évêque, au milieu d'un
 „ nombreux diocèse, s'occupant sans cesse